



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Poursuivre des études en Belgique : équivalences de diplômes

Tout savoir sur l'équivalence de diplômes : pour étudier dans l'enseignement secondaire, pour étudier dans l'enseignement supérieur, alternatives et recours en cas de refus...



- [Thématiques](#)

- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Job étudiant à 15 ans : ce qui change en 2026



Bonne nouvelle pour les jeunes dès 15 ans : depuis mai 2026, la Belgique a officiellement élargi l'accès au job étudiant. Tu peux désormais travailler plus tôt... mais avec des règles très strictes.

Depuis cette réforme, un·e jeune de 15 ans peut signer un contrat étudiant, même s'il/elle est encore soumis·e à l'obligation scolaire à temps plein.

Avant, il fallait en général avoir 16 ans ou avoir terminé deux années de secondaire. Cette condition a été assouplie en 2026.

Attention : uniquement des "[travaux légers](#)". À 15 ans, tu ne peux pas faire n'importe quel job !

Les règles principales

- uniquement des travaux légers (tâches simples, non dangereuses)
- pas de machines lourdes, pas de travail risqué
- pas de travail pendant les heures de cours
- encadrement renforcé par l'employeur

Pendant la période scolaire

- max 2h par jour d'école
- max 12h par semaine

Pendant les vacances scolaires

Les règles sont plus souples, mais le travail doit rester adapté à ton âge.

-> Nous avons mis à jour toutes nos pages dédiées au job étudiant afin d'intégrer ces nouvelles règles et de vous proposer des informations claires, à jour et faciles à comprendre :

<https://www.jeminforme.be/category/travail/job-etudiant>



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)

- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Le droit au travail des étrangers en Belgique

Tout savoir sur le droit au travail des étrangers : l'accès au travail de plein droit et les différentes situations pour travailler sans autorisation spécifique ; l'autorisation spécifique et le permis unique, le permis de travail B et la carte professionnelle...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Jobday Printemps de l'emploi le 19 mai 2026 : Infor Jeunes y participe



Ce Jobday est organisé par les communes de Woluwé-Saint-Pierre, Woluwe-Saint-Lambert, Auderghem et Watermael-Boitsfort, dans le cadre du Printemps de l'Emploi.

Infor Jeunes sera présent avec son service emploi (à destination des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans) et son service job (pour étudiants sans limite d'âge).

Quand ?

Le mardi 19 mai de 14h à 17h

Où ?

Centre Culturel Woluwé-Saint-Pierre
Avenue Charles Thielemans, 93
1150 Woluwe-Saint-Pierre

Public cible

Personnes en recherche d'emploi désirant rencontrer des

employeurs en direct et/ou profiter de conseils de professionnels.

-> [Pour s'inscrire et obtenir plus d'infos](#)



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Réforme du minerval : estime ton coût d'études applicable dès la rentrée 2026



À partir de l'année académique 2026-2027, le **minerval dans l'enseignement supérieur** (hautes écoles, écoles supérieures des arts et universités) pourrait devenir progressif en Fédération Wallonie-Bruxelles. Concrètement, son montant dépendra de ta situation financière :

- 0€ pour les étudiant·es boursier·es ;
- 374€ en condition modeste ;
- 835€ en condition intermédiaire ;
- 1.194€ sans condition particulière.

Un **calculateur en ligne** est déjà disponible pour estimer le montant que tu pourrais payer : <https://mesetudes.be/minerval>

Attention : la réforme n'est pas encore définitive et le résultat du calculateur reste indicatif. Pense aussi à introduire ta demande d'allocation d'études entre juillet et le 31 octobre 2026.

Pour les formations dans l'**enseignement pour adultes**, consulte directement le site officiel dédié <https://enseignementpouradultes.be/>.

Sources : [Minerval applicable à partir de l'année académique 2026-2027 : conditions et modalités d'application](#)

[RGPD](#)

- [Suivre](#)
- [Suivre](#)
- [Suivre](#)

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be





FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES